

MARS
2026

N°415

2,50€

LE CHARDONNET

« Tout ce qui est catholique est nôtre »

Louis Veuillot

BULLETIN PAROISSIAL DE L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS DU CHARDONNET



Opération survie

Opération survie, suite	3	Des sacres pour l'Église	7	Saint Guillaume	13
La Passion de l'Église	4	Les sacres de 2026	9	Notre Conférence Saint-Vincent	
Regarde le Crucifié !	5			de Paul a 40 ans !	14



Activités du mois de mars 2026

Dimanche 1^{er}

Vente brocante au profit de la paroisse

Lundi 2

19h30 conférence à l'Institut Saint Pie X
donnée par l'abbé Gleize : « René Girard,
quelle notion de sacrifice ? »

Mercredi 4

18h30 messe chantée des étudiants

Vendredi 6

9h00 messe de l'école Saint-Louis
12h15 messe basse suivie de l'exposition
du Saint-Sacrement jusqu'à 22h
17h15 reposition du TSS
17h30 chemin de Croix
18h30 messe chantée du Sacré-Cœur
20h00 heure sainte

Samedi 7

1/4h de méditation du premier samedi
18h30 messe chantée du Cœur
Immaculé de Marie
Vente vestiaire (samedi et dimanche)

Lundi 9

Réunion du Tiers-Ordre de la FSSPX
19h30 conférence à l'Institut Saint-
Pie X donnée par Antoine de Lacoste :
« Le trumpisme ou la nouvelle droite
américaine »

Mercredi 11

18h30 messe chantée des étudiants

Vendredi 13

17h30 chemin de Croix
18h30 consultations notariales
gratuites

Dimanche 15

prédication et quête au profit de
notre école Saint-Louis

Lundi 16

19h30 conférence à l'Institut Saint-Pie X
donnée par Jérôme Fehrenbach : « Mgr
von Galen : un évêque contre Hitler »

Mardi 17

19h30 réunion de la Conférence Saint-
Vincent de Paul

Mercredi 18

17h45 1^{res} vêpres de saint Joseph
18h30 messe chantée des étudiants

Jeudi 19

17h45 2^{es} vêpres de saint Joseph
18h30 messe chantée de saint Joseph

Vendredi 20

17h30 chemin de Croix
18h00 consultations juridiques
gratuites
19h15 préparation à la consécration à la
Sainte Vierge

Mardi 24

17h45 1^{res} vêpres de l'Annonciation

Mercredi 25

17h45 2^{es} vêpres de l'Annonciation
18h30 messe chantée des étudiants
À l'issue de la messe, consécration à la
Vierge Marie

Vendredi 27

17h30 chemin de Croix
18h30 messe chantée de ND des sept
douleurs

Dimanche 29

Rameaux
Messe de 12h15 reportée à 12h45

Mercredi 1^{er} avril

21h00 chant des matines

Jeudi 2

Jeudi Saint
18h30 messe vespérale
(messe unique de la journée)
21h00 chant des matines

Vendredi 3

Vendredi Saint
15h00 Chemin de Croix
18h30 cérémonie liturgique

Samedi 4

Samedi Saint
10h00 chant des matines
21h00 Vigile pascale - baptême
d'adultes

Dimanche 5

Dimanche de Pâques
16h00 concert d'orgue

Horaires des messes

Dimanche

08h00 Messe lue
09h00 Messe chantée grégorienne
10h30 Grand-messe paroissiale
12h15 Messe lue avec orgue
16h30 Chapelet
17h00 Vêpres et Salut du
Très Saint Sacrement
18h30 Messe lue avec orgue

En semaine

Messe basse à 7h45, 12h15 et 18h30
La messe de 18h30 est chantée aux fêtes
de 1^{re} et 2^e classe.

Tous les mardis

19h15 Cours de doctrine approfondie
sauf les 10 et 24

Tous les jeudis

19h30 cours de catéchisme pour adultes

Tous les samedis

11h00 catéchisme pour enfants
sauf les 21 et 28
11h00 cours de catéchisme pour adultes

Carnet paroissial

Ont contracté mariage devant l'Église

Alexandre PASQUIER
avec Lisa TURLIN 14 février

Ont été honorés de la sépulture ecclésiastique

Serge MOURATOFF, 81 ans † 28 janvier
Jeannine MICHAUX, 93 ans † 28 janvier
Suzanne GUILLAUME, 99 ans † 29 janvier
Cécile NEEL, 96 ans † 5 février
Jean-Paul DELBÈGUE, 95 ans † 17 février
Jean-Baptiste ROBERT, 47 ans † 19 février



Opération survie, suite...

Abbé Michel Frament

LE 30 juin 1988, Mgr Marcel Lefebvre sacrait quatre évêques pour ce qu'il appelait « l'opération survie ». Survie de quoi ? De la Tradition dogmatique, morale et liturgique que l'Église transmettait depuis presque vingt siècles et qui était attaquée, tronquée par une hiérarchie libérale et néo-moderniste. Trente-huit ans plus tard, vieillis quoique vaillants, deux évêques continuent à transmettre le sacerdoce de toujours ainsi que les confirmations aux âmes désespérées voulant simplement rester fidèles à l'Église de toujours. Et la crise de l'Église, aggravée par le pontificat de François, continue en donnant l'impression que le Christ ou son Église sont des options et que la miséricorde sauve sans conversion.

Face à cette situation, l'abbé Davide Pagliarani, supérieur général de la Fraternité, a pris ses responsabilités en demandant à pouvoir expliquer au Saint-Père l'apostolat et les besoins de la Fraternité. Comme en 1988, la pression de Rome et des médias agite le spectre du schisme. Or, il ne s'agit pas de créer une église parallèle mais simplement, comme en 1988, de continuer l'Église en professant ce qui a été cru toujours, partout et par tous. Comme l'écrivait Mgr Lefebvre, « Je ne suis qu'un évêque de l'Église catholique qui continue à transmettre la doctrine. Je pense (...) que l'on pourra graver sur ma tombe ces paroles de saint Paul : Tradidi quod et accepi, je vous ai transmis ce que j'ai reçu, tout simplement ».



La Passion du Christ et de l'Église

Abbé Michel Frament



Les sacres de 1988 à Écône

Dans son sermon d'ordination du 29 juin 1982, Mgr Lefebvre, constatant les événements douloureux qui interviennent dans la sainte Église, compare la Passion que souffre l'Église à la Passion du Christ.

Incompréhension des apôtres

Elle commence quand Notre-Seigneur leur annonce sa Passion : « Voici que nous montons à Jérusalem et que s'accomplira tout ce qui a été écrit par les prophètes touchant le Fils de l'homme. Car il sera livré aux Gentils, raillé, flagellé, couvert de crachats ; et après qu'ils l'auront flagellé, ils le feront mourir, mais le troisième jour, il ressuscitera ». Saint Luc poursuit : « les Apôtres ne comprirent rien de ces choses et cette parole leur était cachée ; ils ne comprenaient point ce qui leur était dit ». Pourtant, les paroles de Notre-Seigneur sont claires, il ne s'agit pas d'une parabole nécessitant une explication comme la parabole du semeur. Mais la croix, scandale pour les juifs, folie pour les païens, reste aussi un mystère et une épreuve pour bien des chrétiens.

Quelques semaines plus tard, la prophétie de Jésus va se réaliser à la lettre. Vrai Dieu, Jésus est aussi un vrai homme, l'homme de douleur prophétisé par Isaïe. Dès l'arrestation, la plupart des apôtres ont fui, oubliant la prophétie de Jésus-Christ. Seuls Pierre et Jean le suivent de loin.

Passion de l'Église

Mgr Lefebvre précise : « Aujourd'hui, nous sommes scandalisés, oui ! vraiment scandalisés, de la situation de l'Église ». Il rappelle que l'Église est à la fois divine et humaine, bien plus humaine que Notre-Seigneur Jésus-Christ qui ne pouvait pas pécher : l'Église est dirigée par des hommes qui peuvent être pécheurs. En dehors des cas

où le pape use de son charisme de l'infaillibilité, il peut errer et pécher. Alors pourquoi nous scandaliser et dire, comme certains à l'image d'Arius : « Il n'est pas pape ! Ce n'est pas un pape ? » conclut Monseigneur pour se désolidariser de la position sédévacantiste selon laquelle il n'y aurait plus de pape depuis Pie XII !

Les faits

« Mais jusqu'où peut aller l'imperfection dans l'Église ? demande Mgr Lefebvre. Eh bien, ce sont les faits qui le montrent. Nous ne pouvons pas fermer les yeux (...). Les choses sont là, devant nous, elles ne dépendent pas de nous ». Quatre ans plus tard, Monseigneur sera profondément scandalisé par la réunion interreligieuse d'Assise. Prier ensemble ou ensemble pour prier, peu importe, cette réunion est contraire au premier commandement qui est d'adorer un seul Dieu. Ce scandale inouï a été un signe demandé à la Providence par Monseigneur pour transmettre ce qu'il avait reçu en consacrant des évêques auxiliaires, au service des âmes ayant recours à eux dans une situation exceptionnelle constituant manifestement un état de nécessité.

Foi ou obéissance ?

Monseigneur conclut : « Sommes-nous obligés de suivre l'erreur parce qu'elle nous vient par voie d'autorité ? Pas plus que nous ne devons obéir à des parents qui sont indignes et qui nous demandent de faire des choses indignes, pas plus nous ne devons obéir à ceux qui nous demandent d'abandonner notre foi et d'abandonner toute la Tradition. Il n'en est pas question ! Ô certes, c'est un grand mystère ! Grand mystère de cette union de la divinité avec l'humanité ! L'Église est divine, l'Église est humaine ». •



Regarde le Crucifié ! Une Passion oubliée

Abbé Denis Puga

La triste réforme liturgique consécutive au concile Vatican, axant davantage l'Eucharistie sur le repas de la Cène et sur la célébration de la Résurrection a estompé l'aspect central de la messe, à savoir le renouvellement et l'offrande du Sacrifice du Christ-Sauveur.

Roger Mehl, théologien protestant de l'Université de Strasbourg, le reconnaissait dans un article bien connu du journal *Le Monde* daté du 10 septembre 1970 :

Si l'on tient compte de l'évolution décisive de la (nouvelle) liturgie catholique, de la possibilité de substituer au canon de la messe d'autres prières liturgiques, de l'effacement de l'idée selon laquelle la messe constituerait un sacrifice, de la possibilité de communier sous les deux espèces, il n'y a plus de raisons pour les Églises de la Réforme d'interdire à leurs fidèles de prendre part à l'Eucharistie dans l'Église romaine.

Pour comprendre la valeur éminente du sacrifice du Fils de Dieu offert pour notre rédemption, et donc le célébrer dignement, il faut en connaître les détails et les méditer pour y compatir avec des sentiments de profonde reconnaissance. La méditation de la Passion a toujours été considérée par les Pères de l'Église comme la « science des sciences » pour un chrétien.

Saint Augustin n'hésite pas à dire : « Il n'y a rien de plus salutaire pour nous que de penser chaque jour à ce que le Dieu fait homme a souffert pour nous. » Saint Alphonse de Liguori lui attribue d'ailleurs cette pensée : « Une seule larme versée en mémoire de la Passion du Christ plaît plus à Dieu que si un homme jeûnait au pain et à l'eau pendant un an ! » Pour nous qui craignons tant la pénitence physique, quel réconfort nous apporte cette remarque ! Saint Albert le Grand donne une variante très proche de la pensée de saint Augustin : « Une simple pensée de la Passion vaut mieux que le jeûne au pain et à l'eau tous les vendredis de l'année. »

Les Évangiles de la Passion

Les récits évangéliques de la Passion constituent la partie principale des Évangiles. Le Saint-Esprit a voulu nous révéler avec une précision remarquable tout ce que Dieu a souffert pour extraire nos âmes embourbées dans le péché. Et pourtant, peu de fidèles prennent la peine de lire régulièrement ces récits détaillés des souffrances du Christ, tels que les rapportent les quatre Évangiles qui sont si solennellement chantés dans la liturgie du *Triduum* sacré de la Semaine Sainte. Que de grâces insignes sont ainsi perdues !



Crucifix de Valladolid (Espagne) fin XIII^e

Déjà, très tôt dans l'Antiquité chrétienne, Origène enseignait que la contemplation de la Passion du Fils de Dieu est indispensable à la vie chrétienne. Mais pour cela, dit-il, elle doit être intelligente et spirituelle, et non seulement affective. Elle conduit à la conversion morale et à la mort au péché. Non seulement elle guérit l'âme, mais elle donne une connaissance profonde du Christ. Origène, dans son commentaire sur l'Épître aux Romains, écrit de façon admirable : « Le Christ est crucifié pour toi chaque jour, si tu sais le contempler avec foi. »

Dans l'un de ses sermons, saint Léon donne la dimension liturgique de la Passion du Christ : « L'Église se glorifie de la croix du Seigneur et s'en nourrit. » Quelle belle description



de la messe catholique ! Il parle explicitement et de façon répétée de l'importance de la méditation de la Passion et de la mort du Christ, surtout dans ses *Sermons liturgiques*. « Rien n'est plus salubre, dit-il, que de méditer souvent la Passion du Seigneur. » Et cela sonne d'autant plus juste quand le chrétien prend vraiment conscience que l'orgueil est la voie de la damnation : « Que la croix du Christ soit toujours devant les yeux de ton cœur, afin que l'orgueil cède devant l'humilité du Sauveur », poursuit le saint pape romain.

Briser notre orgueil

On retrouve la même idée chez saint Basile le Grand : « Qu'y a-t-il de plus apte à briser l'orgueil que la contemplation du Christ humilié jusqu'à la mort de la croix ? » Dans son commentaire sur l'Évangile selon saint Matthieu, il encourage à la méditation permanente de la Passion : « Si le Seigneur a souffert pour nous, nous devons sans cesse avoir devant les yeux sa Passion, afin de supporter avec patience ce que la vie présente nous impose. » Et dans son *De Baptismo* : « Celui qui a été baptisé dans le Christ a été baptisé dans sa mort ; qu'il contemple donc sa Passion, afin de mourir au péché. »

Saint Jean Chrysostome, quant à lui, nous enseigne que la contemplation de la Passion donne une force intérieure face aux souffrances et aux injustices : « Quand la tristesse t'assaille, mets devant tes yeux la Passion du Seigneur, et tu porteras tout avec courage », proclame-t-il dans ses célèbres *Homélies sur les statues*.

Voilà pourquoi les chrétiens de tous temps ont eu à cœur de placer des crucifix non seulement dans les édifices sacrés, mais dans tous les lieux de vie, pour avoir ainsi en permanence sous les yeux l'immense charité que le Christ a manifestée en mourant pour nous tous. Le Moyen Âge l'avait bien perçu. Dans la pensée de saint Thomas d'Aquin, par exemple, la Passion du Christ n'est pas seulement un événement à croire, mais un mystère à contempler. En elle, l'intelligence s'éclaire, le cœur s'embrace et la volonté se redresse. Héritière fidèle des Pères, cette contemplation

traverse le Moyen Âge en fécondant ses dévotions et demeure pour l'Église une norme vivante : le chemin le plus sûr par lequel l'âme est transformée à l'image du Crucifié. « Il n'est pas de remède plus salubre contre les maladies de l'âme que la mémoire de la Passion du Christ. » (*Somme Théologique*, IIIa q. 46 a. 3).

Le vrai crucifix

Terminons par une remarque sur l'évolution récente de nombreuses représentations du Christ crucifié dans les églises catholiques. Elle s'inscrit dans un contexte théologique plus large. Une nouvelle conception de la liturgie eucharistique, tendant à en estomper la dimension sacrificielle et expiatoire, a profondément influencé l'art sacré.

Le crucifix, autrefois lieu d'une expression réaliste et dramatique de la souffrance rédemptrice du Christ, se trouve désormais souvent réduit à une forme stylisée, épurée, parfois presque abstraite. Cette esthétisation, en cherchant à suggérer davantage qu'à montrer, conduit à une représentation évaporée de la Passion du Christ, où la réalité de la douleur, du don total et de la mort assumée pour le salut des hommes disparaît au profit d'une symbolique atténuée. Ainsi, le crucifix cesse d'être le rappel visuel du sacrifice pour devenir un signe plus consensuel, mais théologiquement appauvri. Les fidèles sont ainsi privés d'une source féconde de contemplation de l'immolation volontaire que le Fils de Dieu a consentie pour les arracher à la puissance du mal.

Nous sommes loin de la pensée des Pères de l'Église si bien résumée par l'un des plus grands : « Regarde le Crucifié : ce n'est pas par des raisonnements, mais par la vue de la Croix, que l'âme apprend l'amour de Dieu. » Grégoire de Nysse, *Oratio catechetica*. •

BULLETIN D'ABONNEMENT

Simple : 25 euros

De soutien : 35 euros

M., Mme, Mlle.

Adresse.

.....

Code postal Ville.

Chèque à l'ordre : LE CHARDONNET

À expédier à LE CHARDONNET, 23 rue des Bernardins, 75005 Paris

Veuillez préciser, en retournant votre bulletin, s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement. Dans ce dernier cas, indiquez votre numéro d'abonné. (Ne nous tenez pas rigueur si vous recevez éventuellement une relance superflue...).



Des sacres pour l'Église

Abbé Jean-Michel Gleize



Sacre de Mgr Lefebvre à Tourcoing le 18 septembre 1987

« Je ne puis pas, en conscience, laisser ces séminaristes orphelins et je ne puis pas vous laisser, vous non plus, orphelins, en disparaissant sans rien faire pour l'avenir »¹.

L'épiscopat, principe de vie : le rôle de l'évêque dans l'Église

La consécration épiscopale a pour objet de transmettre dans l'Église le pouvoir dont les âmes ont absolument besoin ; et ce pouvoir est décrit par Mgr Lefebvre, à la suite de saint Paul, comme celui d'un père. Il est à l'image du pouvoir de Dieu, qui engendre les âmes à la vie de la grâce. C'est le pouvoir de transmettre la vie et c'est pourquoi priver l'Église de ce pouvoir revient à tarir en elle les sources de la vie, en la privant de la paternité. Une Église sans évêques est une Église sans pères, une Église d'orphelins, une Église sans avenir, une Église incapable de se reproduire et condamnée à disparaître. De même que la société a besoin de pères de famille, l'Église aussi.

On comprend alors pourquoi la consécration du 30 juin 1988 a été « l'opération survie » de la Tradition. C'est l'opération qui empêche le principe de la vie de disparaître.

Deux sources de vie : la juridiction et l'ordre

Le mot « évêque » peut s'entendre en deux sens : soit au sens de celui qui possède un pouvoir d'ordre soit au sens de celui qui possède un pouvoir de juridiction. Le pouvoir d'ordre est le pouvoir de sanctifier, c'est-à-dire le pouvoir de célébrer

la messe, de donner les sacrements et les bénédictions. Le pouvoir de juridiction est le pouvoir de gouverner et d'enseigner avec autorité. L'Église se compose d'une seule et même hiérarchie, d'un seule et même ensemble de chefs, mais dont les membres sont investis de deux pouvoirs distincts. Le Code de 1917 le dit clairement au § 3 du canon 108 :

D'institution divine, la hiérarchie sacrée en tant que fondée sur le pouvoir d'ordre, se compose des évêques, des prêtres et des ministres ; en tant que fondée sur le pouvoir de juridiction, elle comprend le pontificat suprême et l'épiscopat subordonné.

Et le canon 109 explicite encore cette distinction, en indiquant qu'il existe une différence dans la manière dont les pouvoirs sont acquis :

Ceux qui sont admis dans la hiérarchie ecclésiastique sont constitués dans les degrés du pouvoir d'ordre par la sainte ordination ; [le pape est établi] dans le souverain pontificat, directement par droit divin, moyennant élection légitime et acceptation de l'élection ; [les évêques sont établis] dans les autres degrés de juridiction, par la mission canonique.

L'existence de ces deux pouvoirs est nécessaire à l'Église et on ne saurait la mettre en question sans menacer l'Église dans sa vie. En effet, ces deux pouvoirs sont les deux sources de la vie dans l'Église. Ils représentent donc la paternité du Christ.

¹ Mgr Lefebvre, *Homélie du 30 juin 1988 à Écône*.



Deux formes de paternité

La paternité du Christ s'exerce d'abord du côté de l'intelligence et de la volonté. Du côté de l'intelligence, l'homme a besoin de l'enseignement des vérités de foi ; du côté de sa volonté, il a besoin des préceptes d'un gouvernement. Le magistère et le gouvernement ne donnent pas la sainteté, comme le font les sacrements, mais ils y préparent. Ils engendrent déjà l'homme à la vie divine parce qu'ils disposent l'intelligence et la volonté à recevoir la grâce et à vivre selon elle. Et c'est lorsque le Christ donne cette vie de la grâce par l'intermédiaire des sacrements qu'il exerce sa paternité de la façon la plus parfaite, complètement et définitivement. La paternité du Christ est donc représentée dans l'Église de façons diverses et complémentaires.



Cela explique la nature du rapport qui existe entre le pouvoir qui donne la grâce et les pouvoirs qui y préparent : le gouvernement et le magistère s'exercent pour disposer les âmes à recevoir l'influence du pouvoir d'ordre. Cela signifie que normalement l'évêque, et comme lui le prêtre, doivent posséder en même temps les deux pouvoirs, l'ordre et la juridiction, parce que l'évêque, comme le prêtre, doit d'abord préparer les âmes, surtout par l'enseignement de la foi, mais aussi par les directives d'un bon gouvernement, avant de leur donner la grâce.

La différence entre les deux paternités

Cependant, il y a une grande différence entre ces deux pouvoirs puisque personne ne peut remplacer le prêtre ou l'évêque lorsqu'il s'agit d'accomplir le but de toute l'activité de l'Église, en engendrant les âmes à la vie de la grâce. La sanctification des âmes est une œuvre où le ministre est le seul instrument de Dieu, le seul, parce que lui seul est revêtu du caractère du sacrement de l'ordre. Il en va différemment de l'enseignement et du gouvernement qui sont l'un et l'autre une œuvre où le ministre est le représentant de Dieu, revêtu d'une mission légitime ainsi que d'une compétence suffisante, basée sur la science et la prudence requises : un tel ministre n'est pas seul pour exercer sa fonction. À l'extrême

rigueur, les simples fidèles peuvent eux aussi garder et transmettre la foi et obéir et faire obéir aux préceptes de l'Église, dans la dépendance de leurs pasteurs.

Il est ainsi possible d'aider le père et de coopérer avec lui, dans sa dépendance, sauf dans l'acte même où il transmet la vie. Quelqu'un d'autre que lui peut élever avec lui son enfant et le nourrir, l'instruire et l'éduquer. Mais personne ne peut l'engendrer à sa place. De la même manière, l'évêque et le prêtre sont irremplaçables dans l'Église, parce que eux seuls peuvent donner la vie de la grâce. Tandis que les fidèles peuvent, même si c'est dans la dépendance de l'évêque et du prêtre, garder eux aussi la foi et la discipline.

Une paternité unique et irremplaçable : celle de l'évêque

Et l'évêque est encore plus irremplaçable que le prêtre, puisque l'évêque est celui qui donne celui qui donne : l'évêque engendre non seulement la vie de la grâce, mais aussi le prêtre, qui communique la vie de la grâce. Et l'évêque est aussi non seulement le chef de ceux qui croient et qui obéissent, les fidèles, mais aussi de ceux qui ont la responsabilité de prêcher la foi et d'exiger l'obéissance, les prêtres. L'évêque est de ce point de vue le père absolu dans la sainte Église, le père de tous les pères, et donc le principe même de la vie de la grâce et de la vie de la foi. Il est le parfait représentant du Christ. C'est lui qui réalise la parole de saint Paul, dans la première épître aux Corinthiens, chapitre 4, verset 15 :

Vous avez beau avoir des quantités de maîtres pour vous instruire et vous éduquer, vous n'avez qu'un seul père, car c'est moi qui vous ai engendrés dans le Christ Jésus grâce à l'Évangile.

L'opération survie de la paternité

L'initiative du 30 juin 1988 a donc été la survie de la paternité dans l'Église. Mgr Lefebvre a voulu nous donner des évêques catholiques afin de ne pas nous laisser orphelins. Il a voulu pour sa modeste part continuer l'Église en lui donnant le moyen de transmettre la foi et la grâce, conformément à l'ordre voulu par Dieu, qui est l'ordre selon lequel un père engendre ses fils.

Ces évêques sont ceux de la Fraternité mais ils sont pour l'Église. Leur épiscopat est un épiscopat de suppléance, parce qu'il n'a pas la prétention de remplacer tout l'épiscopat de toute l'Église. Mgr Lefebvre n'a pas voulu transmettre ce qu'il ne possédait pas. C'est pourquoi il n'a pas conféré à ces évêques un pouvoir de juridiction que seul le Pape pouvait leur confier, il ne leur a pas donné une autorité juridique dans l'Église. Il leur a seulement donné le pouvoir de donner les sacrements, avec la charge corollaire de prêcher la vraie foi, en cas de nécessité. Son seul but a été de répondre aux besoins des âmes, dans une situation extraordinaire et donc provisoirement. •



Pèlerinage de la FSSPX à Rome - été 2025 - Prière à Saint-Jean de Latran

Les sacres de 2026 en 11 questions-réponses

Abbé François-Marie Chautard

1. Les fidèles catholiques peuvent-ils trouver aujourd'hui dans leurs paroisses les biens spirituels dont ils ont besoin ?

Malheureusement non, il existe dans l'Église une crise telle que, de manière générale, les fidèles ne peuvent recevoir dans leurs paroisses les biens spirituels auxquels ils ont droit.

En particulier, la prédication doctrinale et morale est gravement entachée d'erreurs comme l'actualité religieuse le montre régulièrement ¹.

De même, la messe et les sacrements, avec la pastorale qui les accompagne, ont été gravement altérés dans un sens opposé à la vraie foi et à la vraie dévotion ².

Cette crise s'est d'ailleurs aggravée depuis 1988, comme le montrent la publication d'*Amoris lætitia* autorisant à mi-mots la communion des divorcés remariés, l'accueil au Vatican et dans des églises de Rome en octobre 2019, de la Pachamama, divinité de la Terre Mère, alors que, parallèlement, le pape précédent se moquait de la dévotion

à la Vierge Marie corédemptrice ou encore la déclaration d'Abu Dhabi du 4 février 2019 signée par François, selon laquelle « Le pluralisme et les diversités de religion (...) sont une sage volonté divine ». Aussi les fidèles sont-ils pressés par la nécessité de chercher d'autres moyens de recevoir les biens spirituels dont ils ont impérativement besoin pour se sauver.

2. La FSSPX représente-t-elle une réponse de la Providence aux besoins des fidèles ?

Par la grâce de Dieu et son fondateur, S.E. Mgr Lefebvre, la FSSPX fondée par lui assure aux fidèles une prédication intégrale de la foi catholique, le don des sacrements traditionnels, et l'ensemble des moyens nécessaires à une vie chrétienne avec son réseau de prieurés, d'écoles, de maisons de retraites spirituelles, des communautés amies, etc. La FSSPX répond ainsi à un besoin de l'Église qui déborde nettement son bien propre.

¹ Pour une prise de connaissance didactique de la crise de l'Église, nous renvoyons à l'ouvrage de l'abbé Gaudron, *Le catéchisme de la crise dans l'Église*, Éditions du Sel.

² Pour comprendre cette réforme tragique de la messe, on peut se reporter à l'ouvrage posthume de Mgr Lefebvre, *La messe de toujours*, Clovis.



3. Ce secours apporté aux fidèles implique-t-il la nécessité d'avoir recours au ministère d'évêques ?

Dotée de deux évêques, la FSSPX compte à ce jour 733 prêtres et 264 séminaristes répartis dans 5 séminaires (France, Suisse, Allemagne, États-Unis, Argentine), et elle est présente dans 77 pays. Il est évident que, tant pour les ordinations de ses séminaristes que pour les confirmations de ses fidèles présents dans le monde entier, la FSSPX a besoin du ministère de plusieurs évêques.

4. Peut-on recourir au ministère des évêques officiels ?

Le problème de recourir aux évêques officiels est au moins triple :

- Ces évêques ont l'interdiction par Rome d'utiliser la forme traditionnelle des sacrements et d'ordre et de confirmation ³. Le problème est que ce nouveau rit des sacrements est imbu des faux principes de Vatican II.
- Les évêques officiels sont, dans leur très grande majorité, malheureusement pénétrés des principes conciliaires, et leur prédication habituelle s'en ressent. On ne peut donc pas exposer nos fidèles à un danger pour leur foi.
- Si la FSSPX était dépourvue d'évêques, elle serait contrainte par Rome de renoncer à sa prédication pleinement catholique et à sa liberté apostolique comme les communautés conservatrices.

5. Peut-on recourir au pape Léon XIV ?

Le supérieur général de la Fraternité a essayé par deux fois, sans succès, de recourir à Léon XIV. La raison de ce refus tient sans doute à la poursuite par le nouveau pape des erreurs conciliaires que combat précisément la FSSPX. Depuis le début de son pontificat, Léon XIV entérine malheureusement dans sa doctrine et ses actes, les principes et les pratiques qui ont conduit l'Église dans cette crise sans précédent.

Il a entrepris, le 7 janvier 2026, une catéchèse sur Vatican II pour en promouvoir la doctrine, concile qui est à ses yeux, « le Magistère qui demeure aujourd'hui le phare

qui guide le chemin de l'Église ». Il poursuit dans la voie de la synodalité inaugurée par son prédécesseur. Il a signé et validé le document *Mater populi* refusant à la Mère de Dieu les titres marials de médiatrice de toute grâce et de corédemptrice.

Quant aux actes significatifs, il a confirmé dans son poste de préfet du dicastère de la Congrégation du culte divin et la discipline des sacrements, le cardinal Roche, ennemi acharné de la liturgie traditionnelle et auteur du document *Traditionis custodes*. Celui-ci a pu écrire que « l'usage des livres liturgiques de 1962 a été, de Jean-Paul II à François, une concession qui ne prévoyait en aucune manière sa promotion », et que les livres liturgiques issus de Paul VI et Jean-Paul II constituent « l'expression unique de la *lex orandi* du rite romain. » Le même disait en 2021 que *Ecclesia Dei* du Pape Jean-Paul II et *Summorum Pontificum* de Benoît XVI « ont été établis afin d'encourager les lefebvristes, avant tout, à revenir à l'unité avec l'Église » ⁴.

De même, plus de neuf mois après son élection, le pape n'a pas changé le cardinal Fernández, préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, auquel on attribue les principaux documents du pape François, et connu pour un ouvrage obscène ⁵. Ce préfet en charge de la doctrine catholique dans l'Église a également signé fin 2023, la déclaration *Fiducia Supplicans*, autorisant la bénédiction des couples homosexuels.

6. Peut-on recourir aux communautés conservatrices autorisées par le Vatican ?

Malheureusement non. De toute façon, elles n'ont pas d'évêques et nombre de leurs fidèles viennent recevoir la confirmation des mains des évêques de la FSSPX. De plus, précisément parce qu'elles sont privées d'évêques, elles sont dans une situation précaire, soumises aux exigences de la hiérarchie actuelle qui les contraint au silence respectueux dans le meilleur des cas, et, dans le pire des cas, à l'assimilation progressive des faux principes issus de Vatican II et de la pratique postconciliaire. Il ne s'agit pas de leur jeter la pierre mais les faits sont là : ils admettent la canonisation de Jean-Paul II qui a organisé et présidé entre autres la réunion d'Assise ⁶ ; le 31 août 2021, ils ont signé un document à Courtalain, acceptant tout le magistère postconciliaire ⁷ en citant des passages d'*Amoris Lætitia*, de triste mémoire, qu'ils cautionnent de la sorte ; ils acceptent la légitimité de la nouvelle messe ⁸, etc.

3 « Cette Congrégation, exerçant, pour la matière relevant de sa compétence, l'autorité du Saint-Siège (cf. *Traditionis custodes*, n° 7), considère que, voulant progresser dans la direction indiquée par le *Motu proprio*, on ne doit pas accorder la licence d'utiliser le *Rituale Romanum* et le *Pontificale Romanum* antérieurs à la réforme liturgique, livres qui, comme toutes les normes, instructions, concessions et coutumes antérieures, ont été abrogés (cf. *Traditionis custodes*, n° 8).

Seulement aux paroisses personnelles érigées canoniquement qui, selon les dispositions du *Motu Proprio Traditionis Custodes*, célèbrent avec le *Missale Romanum* de 1962, l'évêque diocésain est autorisé à accorder, selon son discernement, la licence d'utiliser uniquement le *Rituale Romanum* (dernière *editio typica* 1962) et non le *Pontificale Romanum* antérieur à la réforme liturgique du Concile Vatican II. Il convient de rappeler que la formule du Sacrement de la Confirmation a été changée pour toute l'Église latine par saint Paul VI avec la Constitution Apostolique *Divinæ consortium naturæ* (15 août 1971). » *Responsa ad dubia* sur certaines dispositions de la lettre apostolique en forme de *motu proprio*, *Traditionis custodes* du souverain pontife François, congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements, 4 décembre 2021. Nous précisons que les rites de l'ordination et de la confirmation ne se trouvent pas dans le *Rituale Romanum* traditionnel mais dans le *Pontificale*.

4 « Les nouveaux aveux de Mgr Roche 18 novembre 2021, fsspx.news.

5 *Passion mystique : spiritualité et sensualité* (2024). « Dans l'un des chapitres, l'auteur imagine une scène sensuelle entre Jésus et une adolescente de 16 ans ».

6 Par exemple, dans leur communiqué officiel suite à la publication du *Motu proprio Traditionis Custodes* du 20 juillet 2021.

7 « Nous réaffirmons notre adhésion au magistère (y compris à celui de Vatican II et à ce qui suit) selon la doctrine catholique de l'assentiment qui lui est dû (cf. notamment *Lumen Gentium*, n° 25, et *Catéchisme de l'Église Catholique*, n° 892) »

8 Par exemple, dans un communiqué du diocèse de Dijon du 17 juin 2021, on pouvait lire : « Il avait été convenu que le prêtre de la Fraternité devrait aussi célébrer de temps en temps avec les autres prêtres pour qu'il n'y ait pas séparation étanche entre les deux rites. » <https://www.diocese-dijon.com/actualite/57846-fraternite-sacerdotale-saint-pierre-dijon-pour-remettre-les-choses-en-perspectives/?fbclid=IwAR3ZWJpmBvs-cxTfbo2ZqjGAeZHYRSTC66n2f3iPUT4oVyRmhgUKIHYL27I>



Pèlerinage de la FSSPX à Rome - été 2025

7. La FSSPX ne doit-elle pas se contenter d'attendre avec confiance la fin de la crise de l'Église ?

Dans un péril de mort, comme un incendie, on n'attend pas que Dieu intervienne directement. On appelle les secours et on prend soi-même un extincteur. Il est en effet dans l'ordre divin que la Providence divine s'exerce au moyen des causes secondes. Saint Pie V n'a pas attendu que le feu du Ciel détruise la marine ottomane, il a fédéré une armada chrétienne qui l'a emporté à Lépante.

8. Sacrer des évêques sans mandat pontifical est-il un acte schismatique de sa nature ?

Non, car il faut distinguer deux pouvoirs distincts : le pouvoir d'ordre et le pouvoir de juridiction. Or, le sacre épiscopal – telle est la doctrine tenue communément jusqu'à Vatican II – ne confère que le pouvoir d'ordre, c'est-à-dire pour l'évêque, le pouvoir d'ordonner les prêtres, de sacrer les évêques et de confirmer les fidèles. Mais il ne donne pas de juridiction, c'est-à-dire de pouvoir de gouvernement, lequel est donné par le pape.

En sacrant des évêques contre le pape, la FSSPX n'entend donc pas donner aux évêques une juridiction, ce qui serait précisément schismatique, mais seulement un pouvoir de sanctification⁹.

Ajoutons que, jusqu'à Pie XII, sacrer sans mandat pontifical n'était pas puni d'excommunication mais d'une peine relevant de la simple désobéissance, ce qui montre que le sacre n'était pas considéré comme un acte schismatique en soi. C'est à la suite des sacres chinois contre Rome, sacres promus par le pouvoir communiste de Mao, que Pie XII a durci les sanctions contre des sacres sans autorisation pontificale.

9. Quelle est la sanction prévue par un sacre sans mandat pontifical ?

Une peine d'excommunication *latæ sententiæ*, c'est-à-dire automatique. Cette peine ne vise que les évêques consécrateurs et les évêques consacrés. Il faut cependant préciser un principe d'interprétation de la loi, l'épikie, selon lequel une loi ne s'applique pas lorsqu'elle s'oppose au bien commun¹⁰, ce qui est le cas ici.

En effet, toute loi, toute disposition, toute règle de l'Église est faite pour le bien des âmes, et si jamais une règle venait

⁹ Voir l'article récent de M. l'abbé Gleize sur le site de La Porte latine, <https://laportelatine.org/formation/crise-eglise/les-sacres-du-1er-juillet-2026>

¹⁰ « ... Il arrive fréquemment qu'une disposition légale utile à observer pour le salut public, en règle générale, devienne, en certains cas, extrêmement nuisible. Car le législateur, ne pouvant envisager tous les cas particuliers, rédige la loi en fonction de ce qui se présente le plus souvent, portant son intention sur l'utilité commune. C'est pourquoi, s'il surgit un cas où l'observation de telle loi soit préjudiciable au salut commun, celle-ci ne doit plus être observée. » Saint Thomas, Ia IIæ, q. 96, a 6, c.



à s'y opposer, elle ne s'applique donc pas, selon le principe reconnu, inscrit notamment dans le nouveau code de droit canonique : *prima lex salus animarum*, la loi première est le salut des âmes.

Enfin, notons que le droit canon de 1983 précise que la peine n'est pas portée si l'auteur a agi avec une bonne intention.

10. Y a-t-il un risque de dérive schismatique ?

Il y a évidemment un risque de dérive schismatique dans toute forme d'éloignement de la hiérarchie légitime de l'Église. Cependant il existe un risque plus grand encore de perdre la foi dans la soumission pleine et entière à cette même hiérarchie atteinte par de faux principes.

Ensuite, la FSSPX veille très attentivement à ne pas créer d'Église parallèle. C'est pour cela que les évêques sacrés dans la FSSPX sont des évêques *auxiliaires*, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de poste de gouvernement autres que ceux d'un membre de la FSSPX. Ils voyagent dans le monde entier, montrant de la sorte qu'ils ne sont pas en charge d'un territoire donné.

De plus, l'espoir suscité auprès des prêtres et des fidèles par les élections de Benoît XVI et de Léon XIV, ainsi que le succès du pèlerinage de Rome à l'été 2025 montrent l'esprit profondément catholique romain des membres et fidèles de la FSSPX.

Surtout, cet acte de consécration épiscopale n'est pas ordonné au bien de la seule FSSPX coupée du reste de l'Église, mais entend œuvrer pour le bien de l'Église catholique elle-même. En se donnant de nouveaux évêques, la FSSPX permet à l'Église de conserver la prédication intégrale de la foi catholique, la célébration de la messe de toujours et finalement la Tradition de l'Église.

11. Cette consécration de 2026 est-elle dans la continuité des consécrations de 1988 ?

Assurément. En 1988, la Fraternité comptait autour de 200 prêtres et 200 séminaristes, et elle était présente dans une bonne vingtaine de pays. Les progrès incontestables de la FSSPX depuis les sacres de 1988 manifestent la fécondité de cette décision historique de Mgr Lefebvre et confirment la légitimité de nouvelles consécrations épiscopales.

Les sacres de 1988 furent appelés par Mgr Lefebvre « l'opération survie ». Ceux de 2026 sont qualifiés par certains « d'opération maintenance ». Certes, cette consécration à venir est un acte exceptionnel dans une situation insolite de l'Église. Cependant, elle s'enracine dans la décision initiale de Mgr Lefebvre en 1976, puis en 1988, de maintenir la Tradition, la messe et le sacerdoce malgré des sanctions dirigées contre la messe de toujours et la foi traditionnelle. ●



Saints de Paris : saint Guillaume

Abbé Renaud de Sainte-Marie



Notre-Dame de Paris - Chapelle Saint-Guillaume de Bourges

L'ÉGLISE du XII^e siècle en Occident est en plein renouveau. La réforme grégorienne a fait son œuvre et le clergé abandonne les vices qui l'ont défiguré durant les siècles précédents. Alors que les nobles mettaient leurs fils ou leurs dévoués serviteurs à la tête des grandes principautés ecclésiastiques, le clergé est désormais recruté parmi des hommes véritablement intéressés par l'idéal de l'imitation de Jésus Christ. Ce qui n'empêche pas de trouver des membres de la haute noblesse dans les rangs cléricaux.

Guillaume de Dongeon d'Yerres, fils d'une grande famille noble, naît en 1120. Il entre assez jeune dans le clergé, devient chanoine à Soissons puis à Paris. Désirant une vie plus parfaite, il quitte le clergé séculier et entre dans la vie religieuse. Il entre d'abord dans l'ordre de Grandmont qui était un ordre monastique original fondé par saint Étienne de Muret. Après plusieurs années passées dans les maisons de cet ordre, il devient prieur de la celle grandmontaise de Chateaufort. La règle quelque peu originale de cet ordre fut l'occasion d'une dissension entre les moines. La querelle interne dérange la recherche de perfection de Guillaume, il passe alors chez les cisterciens de Pontigny. C'est là qu'il devient prieur pour ensuite passer prieur de Fontainejean sur la commune de Saint-Maurice sur Aveyron.

Il devient en 1187 abbé de l'abbaye royale de Chaalis, qui fut fondée par le roi Louis VI le Gros, qui la donna aux moines de Pontigny. Il décide de lancer les travaux de construction d'une magnifique abbatale (82 m de long, 40 de large, l'un des plus grands bâtiments cisterciens de France, qui sera

détruit après la Révolution). Il ne verra pas les travaux de cette abbatale puisqu'il est appelé sur le siège archiépiscopal de Bourges en 1199 pour succéder à Henri de Sully.

Guillaume est renommé pour la simplicité de sa vie, son amour des pauvres, dont il s'occupe au point que ses chanoines se plaignent. Ferme dans sa prédication, il va s'opposer au roi de France, Philippe Auguste. Ce dernier connaît en effet quelques déboires conjugaux. Après son veuvage, le roi se remarie avec une princesse danoise qu'il répudie le lendemain. Il se marie alors avec Agnès de Méranie. Mais le pape Innocent III refuse de reconnaître cette union et jette l'interdit sur le royaume de France. Guillaume est l'un des rares évêques du royaume à tenir tête au roi. Celui-ci finira par abandonner ses prétentions à faire annuler son mariage.

Saint Guillaume est aussi investi contre l'hérésie du moment, l'hérésie cathare qui est un dualisme d'inspiration orientale prétendant à l'existence de deux dieux. Mais il ne verra pas le début de la croisade contre les Albigeois, car il meurt le 10 janvier 1209 après avoir pris froid lors d'une prédication qu'il donnait dans sa cathédrale en travaux. Il sera béatifié par Innocent III et canonisé en 1218 par Honorius III. Une partie de ses reliques se trouvait au collège de Navarre à Paris. Son corps a été profané par les protestants et les révolutionnaires. Il est le saint patron de l'Université de Paris et des armuriers. Il est invoqué aussi pour soigner les problèmes de surdité, de mutisme, de malvoyance et de paralysie. •



Notre Conférence Saint-Vincent de Paul a 40 ans !

Vincent-Joseph Laurent

Le dimanche 25 janvier 2026 a eu lieu la journée annuelle de la conférence Saint-Vincent de Paul. Vous n'avez pas pu manquer les nombreux tee-shirts bleus qui sollicitaient votre générosité à la sortie de toutes les messes, dont les homélies étaient toutes assurées par notre aumônier, Monsieur l'abbé Frament. Nous vous remercions infiniment pour votre grande générosité et pour la confiance que vous nous accordez pour en faire le meilleur usage possible auprès des plus démunis. Cette année marquait un grand anniversaire puisque nous fêtons les 40 ans du retour de la conférence à Saint-Nicolas du Chardonnet. La demande émanait directement

de Monseigneur Lefebvre, qui souhaitait le développement de cette œuvre au sein de notre paroisse. Depuis tout ce temps, de nombreuses personnes se sont relayées pour en assurer le développement, en y pratiquant la charité avec une grande persévérance.

Que le Bon Dieu bénisse cette œuvre terrestre et donc bien imparfaite, mais où chacun essaie de faire de son mieux au service de nos pauvres et des personnes isolées.

Nous partageons avec vous quelques photos de ce repas anniversaire qui réunissait nos visiteurs, nos visités et nos bienfaiteurs dans une ambiance des plus chaleureuses ! •





Horaires de la semaine sainte

Dimanche des Rameaux

8h00 : Messe basse - Passion lue
9h00 : Messe grégorienne – Passion chantée
10h30 : Bénédiction des rameaux (Place Maubert), procession jusqu'à l'église suivie de la grand-messe solennelle - Passion chantée
12h45 : Messe basse - Passion lue
16h30 : Vêpres
17h00 : Dernière conférence de carême
18h30 : Messe basse - Passion lue

Mardi saint

18h30 : Messe lue - Passion récitée

Mercredi saint

18h30 : Messe lue - Passion récitée
21h00 : Office des Ténèbres (Matines et laudes du jeudi saint)

Jeudi saint

18h30 : Messe vespérale (avec lavement des pieds, procession au reposoir et adoration jusqu'à minuit)
21h00 : Office des Ténèbres (Matines et laudes du vendredi saint)

Vendredi saint

15h00 : Chemin de la Croix suivi de la vénération des reliques de la sainte Croix
18h30 : Fonction liturgique solennelle (Passion chantée, impropres, adoration de la Croix et communion)

Samedi saint

10h00 : Office des Ténèbres (Matines et laudes du samedi-saint)
21h00 : Veillée pascale (Bénédiction du feu nouveau, chant de l'Exultet, bénédiction de l'eau baptismale, baptême des adultes et messe de la résurrection)

Dimanche de Pâques

8h00 : Messe basse
9h00 : Messe grégorienne
10h30 : Grand-messe solennelle (Trompettes et orgue)
12h15 : Messe lue avec orgue
16h00 : Concert spirituel de Pâques (Récital d'orgue)
17h00 : Vêpres solennelles et salut du Saint-Sacrement
18h30 : Messe lue avec orgue

CONFÉRENCES DU LUNDI

de l'Institut Universitaire Saint-Pie X

Programme 2026 : le lundi à 19h30

lundi 2 mars

René Girard, quelle notion de sacrifice ?
par M. l'abbé Jean-Michel GLEIZE

lundi 9 mars

Cycle de Géopolitique : le trumpisme ou la nouvelle droite américaine
par Antoine de LACOSTE

lundi 16 mars

Mgr Von Galen : un évêque contre Hitler
par Jérôme FEHRENBACH

Une école catholique pour vos enfants !



École Saint-Jean-Baptiste de La Salle - 62690 Camblain-l'Abbé
www.saint-jean-baptiste-de-la-salle.fr

Mieux vivre votre Carême, à l'école des saints capucins

De 17h à 18h



Par le R.P. Paul-Marie
capucin de Morgon

22 février :
St Séraphin de Montegrano
1^{er} mars :
St Laurent de Brindes
8 mars :
Ste Véronique Giuliani
15 mars :
Bx Ange d'Acre
22 mars :
St Conrad de Parzham
29 mars :
Padre Pio de Pietrelcina

Chaque dimanche de Carême, à Saint-Nicolas du Chardonnet



La consécration à Marie

selon saint Louis-Marie Grignion de Montfort
aura lieu le 25 mars 2026

Prochaine réunion préparatoire
avec M. l'abbé d'Orsanne
en salle des catéchismes :

le vendredi 20 mars à 19h15

Pensez-y !



Pour nous aider par virement :

**IBAN FR76 3000 3036
0000 0502 7872 952**

Une messe mensuelle
est célébrée pour tous
nos bienfaiteurs.
Merci !



LE CHARDONNET

Journal de l'église

Saint-Nicolas du Chardonnet

23 rue des Bernardins - 75005 Paris

Téléphone : 01 44 27 07 90

75p.parisstnicolas@fsspx.fr

www.saintnicolasduchardonnet.org

Directeur de la publication :

Abbé Michel Frament

Imprimerie

Corlet Imprimeur S.A. - ZI,

rue Maximilien Vox

14110 Condé-sur-Noireau

ISSN 2256-8492 - CPPAP

N 0326 G 87731

Tirage : 1100 exemplaires



PEFC/10-31-1510



Retrouvez-nous sur

YouTube

pour suivre

la messe en direct,

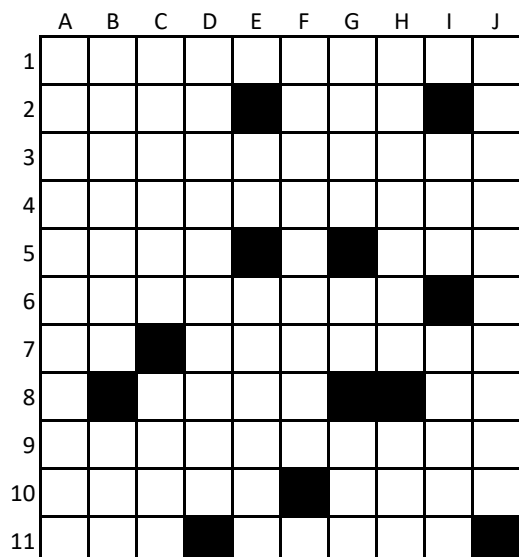
écouter nos

sermons, cours

et conférences

1 - 2 février, un parisien prend la soutane à Flavigny. 2 - 4 février, visite de M. le Supérieur Général à Saint-Nicolas. 3 - Bricolage avec René et frère Jean-Joseph. 4 - Les Quarante Heures. 5 - Repas des bénévoles - petit apéritif.

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

1. Leur secte niait l'immortalité de l'âme et la résurrection. 2. Aéro en désordre - Le char français. 3 Les saintes Thérèse d'Avila et de Lisieux appartenaient à leur ordre. 4. Mise en pot. 5. Club de Madrid - Morceau de canard. 6. Étendons en tirant. 7. L'indéfini français par excellence - Ville de l'Inde. 8. Le chat pour les enfants - Dans le désert, le veau en état. 9. Denys converti à Athènes par saint Paul. 10. Ligne de transport pour Tarzan - Tranché, mais pas toujours partagé. 11. Près de Nice, sur un piton - Déplacer sans soulever.

VERTICALEMENT

A. La plus belle vocation. B. L'évangile de saint Matthieu fut d'abord rédigé dans cette langue - La première céréale du monde. C. Ancien nom de Tartou (ville d'Estonie) - Mes latin. D. Destruction d'un édifice. E. Employé dans une suite - Se traîner sur le ventre. F. Nom latin de l'Écosse. G. De bas en haut, jeu sans parole - Au centre du donjon - Ce n'est pas digne. H. Après in, in-

dique un texte intégral - Bugle a fleurs jaunes. I. Pépinière de hauts fonctionnaires (sigle) - Cuire au four. J. Station piémontaise de sports d'hiver.

SOLUTIONS N° 414

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	M	A	M	M	O	N		T	U	T
2	A	L	M	A	N	A	C	H	S	
3	T	I		L	O	S		A	N	E
4	T	E	L	E	M	A	Q	U	E	
5	H	N		C	A	L	U	M	E	T
6	I	O	N		S	E	I	A		H
7	E	R	E		T	S	E	T	S	E
8	U		A	L	I		T	U	A	O
9		S	E	N	Q	U	E	R	I	R
10	P	U	R		U	T		G	D	B
11	I	R	E	N	E	E		E	A	E